

SARL MURA 43 BOULEVARD TZAREWITCH 06000 NICE

AGR : E 11 006 0662 0

N° RC : 537 442 485

N° SIRET : 537 442 485 00018

N° TVA intracommunautaire : FR 63 537442485

N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture de région : 93 06 08055 06

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Les pré-requis

- avoir minimum 16 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Ne pas être sous le coup de l'annulation ou de suspension du permis de conduire. Ne pas être en situation d'interdiction de passer le permis de conduire.

Durée et objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique
- une formation pratique avec 20 heures (minimum légal obligatoire MAIS 13h en boîte automatique) si passage aux examens comprenant mise en situation et théorie de la conduite.

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation portée sur les grands thèmes de la sécurité routière pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;

SARL MURA 43 BOULEVARD TZAREWITCH 06000 NICE

AGR : E 11 006 0662 0

N° RC : 537 442 485

N° SIRET : 537 442 485 00018

N° TVA intracommunautaire : FR 63 537442485

N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture de région : 93 06 08055 06

- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- | | |
|--|---|
| - les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ; | - les usagers vulnérables ; |
| - l'influence de la fatigue sur la conduite ; | - la pression sociale (publicité, travail...) ; |
| - les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ; | - la pression des pairs |

L'examen théorique général :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

Le départ et le retour des leçons se fait à l'auto-école.

SARL MURA 43 BOULEVARD TZAREWITCH 06000 NICE

AGR : E 11 006 0662 0

N° RC : 537 442 485

N° SIRET : 537 442 485 00018

N° TVA intracommunautaire : FR 63 537442485

N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture de région : 93 06 08055 06

Programme de formation détaillé

Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">- Connaitre les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire- Démarrer et s'arrêter- Doser les accélérations et les freinages à diverses allures- Utiliser la boite de vitesses- Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire- Regarder autour de soi et avertir- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation- Adapter l'allure aux situations- Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité- Tourner à droite et à gauche en agglomération- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire- S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">- Evaluer et maintenir les distances de sécurité- Croiser, dépasser et être dépassé- Passer des virages et conduire en déclivité- Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">- Suivre un itinéraire de manière autonome- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie- Connaitre les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer- Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir- Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence- Pratiquer l'éco-conduite

L'examen pratique :

Elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes.

Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examinateur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;

SARL MURA 43 BOULEVARD TZAREWITCH 06000 NICE

AGR : E 11 006 0662 0

N° RC : 537 442 485

N° SIRET : 537 442 485 00018

N° TVA intracommunautaire : FR 63 537442485

N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture de région : 93 06 08055 06

- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique.**

GOUVERNEMENT
Le Gouvernement
Égalité
Démocratie

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.
Ce document vous vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du 11/08/2022.

NOM, Prénom: Boudier, Amand	NEPH: 983354655983	Votre résultat: Favorable
Date d'examen: 11/08/2022	Catégorie: B	Examinateur/trice: Inspecteur_B
Code(s) spécifique(s): 28 Limite aux véhicules à changement de vitesse automatique, 01-01 Lunettes.		

Attention : ce certificat d'examen du permis de conduire est valable sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical et ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B).

VOTRE RÉSULTAT

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre pour un délai d'un quart d'heure. Il remplace le titre délivré jusqu'au jour de l'examen jusqu'à l'obtention d'un permis de conduire avec une épreuve avancée dans l'ensemble (catégorie A, minibus AEC, vélos à assistance électrique) ou de la mention « Valeur titre de conduite à compter du ... », si celle-ci est renseignée. Il est réservé aux candidats aux catégories A ou B qui doivent être âgés de 18 ans minimum. Il est préférable d'attendre 18 ans révolus (Art. R. 3314-29), ou encore trois mois après l'obtention de la formation initiale minimale obligatoire (Art. R. 3314-28) ou d'au moins 12 mois depuis la date de l'épreuve d'aptitude pour obtenir la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-29 du code des transports.

Toutefois ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de l'épreuve d'aptitude.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles de code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous interroguez cependant encore d'éventuelles « Avis de contraintes », vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos connaissances et vos acquis théoriques. Attention ! Pas question de contraindre de la réimplementation, vous êtes un conducteur novice, soumis à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.

Des mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

RENSEIGNEMENTS

Sur www.securite-routiere.gouv.fr
Auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.

 Jeune conducteur, c'est à veux d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAM !

